



DECISION DU MAIRE

N°336

DATE : 15 avril 2026

Fixation du tarif pour une balade en poney lors de la Fête de la Nature – au parc Meissonier à Poissy, le samedi 23 mai 2026 de 10h00 à 19h00

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 2ème alinéa, et L. 2131-1 et suivants,

Vu la délibération n° 5 du Conseil municipal du 29 mars 2026, portant délégation du Conseil municipal à Madame le Maire,

Considérant l'organisation par la ville de Poissy, de la Fête de la Nature, le samedi 23 mai 2026, de 10h00 à 19h00, dans le parc Meissonier, à Poissy,

Considérant que dans ce cadre, les visiteurs âgés à partir de 2 ans jusqu'à 16 ans inclus pourront faire une balade en poney au parc Meissonier,

Considérant qu'il y aura plusieurs poneys,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation financière par personne souhaitant faire une balade en poney,

DECIDE :

Article 1 :

De fixer le tarif, pour effectuer une balade en poney au parc Meissonier, à l'occasion de l'édition 2026 de la Fête de la Nature, le samedi 23 mai 2026, comme suit :

- 2,00€ par personne, pour les enfants à partir de 2 ans jusqu'à 16 ans inclus, pour une balade en poney d'une durée de 10 minutes.

Article 2 :

Les recettes seront encaissées en régie sur le compte nature 70632, antenne 63205, fonction 632.

Article 3 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 21/04/2026